

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **23 février 2009**

Décision n° **B-2009-0672**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Autorisation donnée à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) de déposer une demande de permis de construire sur le bien communautaire situé 106, rue Léon Blum, à l'angle de la rue Emile Decorps

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Blein

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 16 février 2009

Compte-rendu affiché le : 24 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Darne J., Da Passano, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Sécheresse (pouvoir à M. Crédoz), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Absents non excusés : MM. Calvel, Barge, David G..

**Bureau du 23 février 2009****Décision n° B-2009-0672**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Autorisation donnée à la Société lyonnaise pour la construction (SLC) de déposer une demande de permis de construire sur le bien communautaire situé 106, rue Léon Blum, à l'angle de la rue Emile Decorps**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine est propriétaire, par acte en date du 14 octobre 1991, d'une parcelle située 106, rue Léon Blum, à l'angle de la rue Emile Decorps à Villeurbanne et cadastrée sous le numéro 120 de la section CI pour 422 mètres carrés.

La Communauté urbaine est en cours de cession à la Société Lyonnaise pour la construction (SLC) de ladite parcelle.

La Société lyonnaise pour la construction ou toute société se substituant, dans l'attente de la cession, a demandé à la Communauté urbaine l'autorisation de déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire.

La Société lyonnaise pour la construction va réaliser, dans le cadre d'un remembrement foncier, un ensemble immobilier de logements de 7 852 mètres carrés de SHON globale dont 845 mètres carrés attribués au terrain communautaire ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**Autorise** la Société lyonnaise pour la construction, ou toute société se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur le tènement communautaire situé 106, rue Léon Blum, à l'angle de la rue Emile Decorps.

Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention des permis nécessaires et ne préjuge en rien de la cession à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 février 2009.**